https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-dgcssd3a-n2011-110-du-23-mars-2011-relative-a-la-mise-en-oeuvredes-mesures-medico-sociales-du-plan-alzheimer-mesure-no-6/
Circulaire DGCS/SD3A n°2011-110 du 23 mars 2011 relative à la mise en oeuvredes mesures médico-sociales du plan Alzheimer (mesure no 6)
23/03/2011
Validée par le CNP le 21 mars 2011 – VISA CNP n°2011-42.
Date d’application
: immédiate.
Résumé
: la présente circulaire a pour objet de présenter le cahier des charges des équipes spécialisées Alzheimer (ESA) à domicile et leur déploiement sur le territoire en 2011 et 2012.
Alzheimer (ESA) à domicile – assistants de soins en gérontologie.
Référence
 : plan national Alzheimer 2008-2012.
Annexes
:
Annexe I. – Cahier des charges des équipes spécialisées Alzheimer (ESA) à domicile.
Annexe II. – Répartition des équipes au regard des malades en ALD15 et/ou traités (données INVS 2007).
Annexe III. – Données de suivi des éléments financiers à saisir par l’équipe spécialisée Alzheimer.
Annexe IV. – Grille de sélection.
Annexe V. – Modèle d’arrêté d’autorisation.